

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 1er Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Alain DESGRE à Jean-Jacques MARTEIL
Anne-Marie GARANGE à Christian GUEGUEN
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Lucien MONNERIE à Arlette BUZARE

Absent (s) excusé(s) :

Patrick GUILBAUDEAU

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	26 Janvier 2023
Date de l'affichage	26 Janvier 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2023 02 **Décisions prises par le maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT**
Rapporteurs : J. Daniel / P. Jacqueminot

✓ **Refinancement du prêt 200702**

La dette de la commune est constituée principalement de prêts non risqués. Il s'agit essentiellement d'emprunts à taux fixe.

L'encours comprend seulement deux emprunts à taux variable.

L'un, contracté en 2013 pour un montant de 1 580 000 €, est classé A1 selon la «charte Gissler», ce qui indique qu'il est peu risqué.

L'autre, souscrit en 2007 pour 2 909 652.77 €¹ (échéance au 1^{er} avril 2028) est en revanche classé E1 dans la charte, ce qui correspond au risque le plus élevé. Le taux d'intérêt est en effet déterminé de manière post-fixée, à l'échéance de chaque période de 12 mois, selon deux modalités différentes :

- Si l'EURIBOR 12 mois est inférieur ou égal à 6 %, le taux appliqué est de 4,09 %
- Si l'EURIBOR 12 mois est supérieur à 6 %, le taux d'intérêt est égal à 4,09 % auxquels s'ajoutent cinq fois la différence entre l'EURIBOR 12 mois et 6 %.

La commune considérant cet emprunt comme une source de risque a cherché à obtenir un refinancement à taux fixe. En octobre 2016, elle a reçu une proposition à laquelle elle n'a pas donné suite, l'indemnité de 324 433 € étant trop élevée au regard du faible risque de hausse de l'EURIBOR 12 mois à ce moment-là. En septembre 2019, une nouvelle demande a conduit à une proposition jugée toujours aussi peu intéressante.

En septembre 2022, face à l'augmentation rapide de l'EURIBOR 12 mois, la commune a cherché à nouveau à renégocier cet emprunt afin de le sécuriser.

La proposition qui a été faite par la SFIL pour un passage à taux fixe était la suivante :

- Passage à un taux fixe de 3.05% à compter du 01/04/2023
- Intégration d'une indemnité de remboursement anticipée de 72 550.93 € dans le capital portant ce dernier à 1 083 388.94 € au 01/04/2023

Après avoir interrogé Finance active, cabinet conseil de la commune en matière de gestion de la dette, la commune a donné une suite favorable à cette proposition le 06/12/2022.

Echéancier flux avant refinancement (sur la base d'un EURIBOR 12M < 6 %)

Date	CRD début de période	Capital amorti	Intérêts	Taux d'intérêt	Flux
01/04/2024	1 010 838	182 936	42 032	4,09%	224 968
01/04/2025	827 902	192 083	34 331	4,09%	226 414
01/04/2026	635 819	201 687	26 366	4,09%	228 053
01/04/2027	434 132	211 771	18 003	4,09%	229 774
01/04/2028	222 360	222 360	9 246	4,09%	231 606
Total		1 010 838	129 979		1 140 817

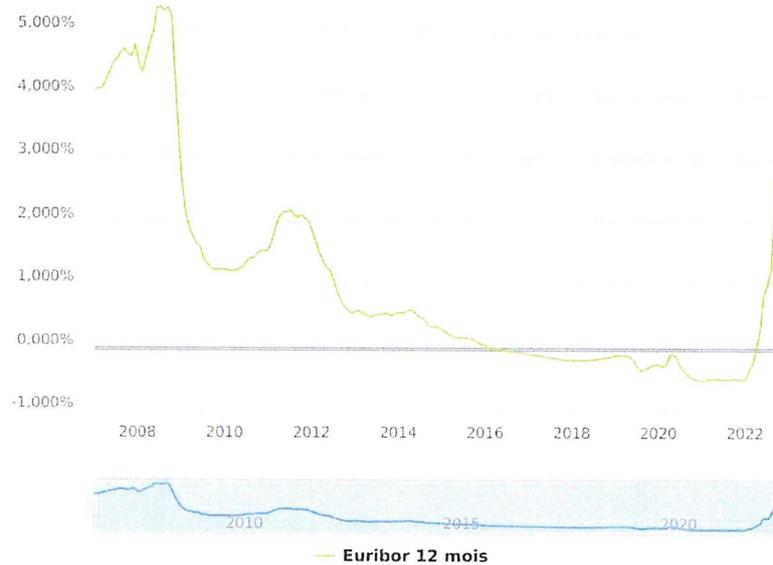
¹ Part résiduelle d'un emprunt total de 3,99 M€ après le transfert en 2012 de la compétence de l'assainissement, la part de l'emprunt reprise par Lorient agglomération s'élevant à 1,354 M€.

Echéancier flux avec refinancement

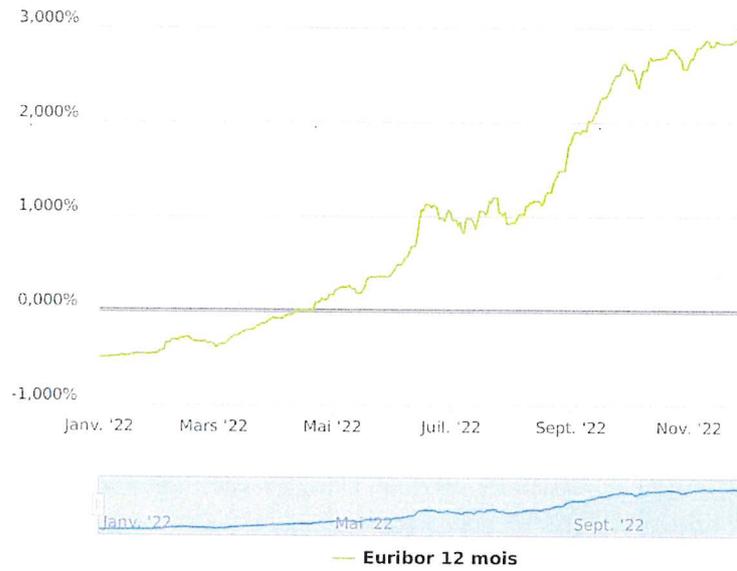
Date	CRD début de période	Capital amorti	Intérêts	Taux d'intérêt	Flux
01/04/2024	1 083 389	197 446	33 043	3,05%	230 490
01/04/2025	885 943	206 593	27 021	3,05%	233 614
01/04/2026	679 349	216 197	20 720	3,05%	236 917
01/04/2027	463 152	226 282	14 126	3,05%	240 408
01/04/2028	236 870	236 870	7 225	3,05%	244 095
Total		1 083 389	102 135		1 185 524

Cette sécurisation implique pour la commune un coût budgétaire global de **44 708 €** correspondant au coût de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) refinancée à 72 550.93 € moins le coût du gain en intérêts payés restants, estimé à environ 27 843 €.

Évolution EURIBOR 12M 2007-2022



Évolution EURIBOR 12M janv 2022 à janv 2023



Pour extrait conforme,
Guidel, le 2 Février 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

